

France Moto

Calendrier et règlement extrait du N° 198 du 15 Janvier 1986

Exit le championnat Senior, place aux Championnats «Nationaux» bâtis sur le modèle des «Inters» pour la répartition des cylindrées mais disputé sur trois manches au lieu de deux.

CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DE MOTOCROSS 1986

250/500 OPEN NATIONAL

30/03 (72) Aigné (Qualification)
06/04 (81) Castelnau
13/04 (71) Toulon/Arroux
04/05 (56) Vannes
18/05 (44) Nozay
25/05 (60) Breteuil
01/06 (67) Haguenau
07/09 (70) Vesoul

M.C. Brulay
M.C. Castelnau
M.C. Dardon
A.M. Morbihan
M.C. Nozéen
M.C. Breteuil
M.C. Haguenau
M.C. Haut Saonois

125 NATIONAL

09/03 (36) Buxières (Qualification)
06/04 (13) Tarascon
20/04 (57) Bitche
04/05 (25) Villars
08/06 (66) Corbères
29/06 (67) Riedseltz
03/08 (49) Gennes

M.C. Castelroussin
M.C. Rhône et Gardon
U.M. Bitchoise
A.M. Colombier-Villars
M.C. Corbères
M.C. Riedseltz
M.C. Gennes

REGLES PARTICULIERES POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX 125 ET 250/500 CC

Art. 30 Coureurs admis

Peuvent prétendre participer à ces Championnats tous les coureurs français titulaires d'une licence inter ou nationale, ou junior pour le 125 National seulement :

- âgés au maximum de 30 ans le 1er janvier de l'année en cours.
- n'ayant pas été classés dans les 15 premiers d'un Championnat de France Inter des deux années précédentes.

Art. 31 Numéros de course

Pour les épreuves de classement, les numéros de course seront attribués dans l'ordre alphabétique.

Art. 32 Formule

Les Championnats de France de Motocross 1986, catégorie 125 Nationale et catégorie 250/500 Nationale se disputeront en deux phases distinctes et selon la formule suivante :

A) ÉPREUVES DE QUALIFICATION :

Pour chacun des deux Championnats, il sera prévu une épreuve de qualification qui pourvoira aux places laissées vacantes par les qualifiés d'office jusqu'à concurrence de 28 et qui sera ouverte à tous les pilotes répondant aux prescriptions de l'Article 28.

Ces épreuves seront organisées selon les modalités précisées à l'Article 24, les courses de qualification se disputant en 25 mn plus deux tours.

NOTA 1 - Les coureurs qualifiés d'office peuvent renoncer à ce droit. Dans ce cas, les places vacantes seront prises lors des épreuves de qualification.

NOTA 2 - Un pilote qualifié d'office dans un Championnat National pourra tenter les qualifications d'un Championnat Inter et, en cas d'échec, conservera sa qualification d'office dans le Championnat National qu'il avait choisi.

NOTA 3 - En ce qui concerne le Championnat National 250/500, les pilotes auront le choix de la cylindrée de leur machine.